



21 janvier 2014

Original: anglais

(14-0310) Page: 1/1

Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce

NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 6:2 DE L'ACCORD SUR LES MIC, DES PUBLICATIONS DANS LESQUELLES LES MIC PEUVENT ÊTRE TROUVÉES

GAMBIE

Addendum

La communication ci-après, datée du 14 janvier 2014, est distribuée à la demande de la délégation de la Gambie.

1. Loi sur l'Agence de promotion des investissements et des exportations (GIEPA)

Règlement sur la GIEPA de 2012

Guide de l'investissement de la GIEPA

Site Web de la GIEPA: www.giepa.gm

- 2. Toutes les publications correspondant aux sources susmentionnées sont conformes aux ARTICLES III et XI du GATT de 1994.
- 3. Les publications peuvent être obtenues en consultant le site Web de la GIEPA ou le Journal officiel de la Gambie.